



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/09/167 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Commande Publique
CL/CS**

Objet : Marché n°2023-05 relatif au marché alloti de prestations d'entretien et de maintenance des équipements électroménagers de la commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n°2020/05/8 du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, une partie de ses propres attributions, et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu le budget communal,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 5 août 2023 sur ACHATPUBLIC et sur la plateforme MarchésOnline, en vue de conclure le marché de prestations visé en supra,

Vu les neuf offres reçues,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant après analyse, que les offres retenues sont économiquement les plus avantageuses et répondent au mieux aux besoins de la commune,

D É C I D E

Article 1:

Le marché alloti de prestations d'entretien et de maintenance des équipements électroménagers de la commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE, sera signé avec la société suivante :

- Pour le lot n°1 – Maintenance des équipements de cuisson :
 - AMPLITUDES FROID SERVICES, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, sous le numéro 511 139 206, sise 293/295 Boulevard Saint-Denis, 92400 COURBEVOIE.
- Pour le lot n°2 – Maintenance des équipements de laverie :
 - AMPLITUDES FROID SERVICES, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, sous le numéro 511 139 206, sise 293/295 Boulevard Saint-Denis, 92400 COURBEVOIE.
- Pour le lot n°3 – Maintenance des équipements frigorifique :
 - AMPLITUDES FROID SERVICES, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, sous le numéro 511 139 206, sise 293/295 Boulevard Saint-Denis, 92400 COURBEVOIE.

Article 2 :

- Ce présent accord-cadre est défini comme suit :
- Montant global et forfaitaire quadriennal : 13.728,00 € HT soit 16.473,60 € TTC ;
- Montant quadriennal de la part à bons de commande : 160.000,00 € HT soit 192.000,00 € TTC.

Article 3 :

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée de quarante-huit mois maximum.

Article 4 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget courant.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le - 2 OCT. 2023

Certifié exécutoire
par affichage en mairie le : - 3 OCT. 2023

et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : - 3 OCT. 2023



Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 2 octobre 2023